

PRESENTS: Mmes MASSAUD, NICKERT, GUITOU
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, ROULLAND, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, MARIAGE,
PORTAL, IZARD.

ABSENT: Mme FRAYSSE, excusée, donne procuration à Mr BERNARD.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Maîtrise d'œuvre communale d'une zone d'aménagement d'ensemble.
- Concertation et décision sur le tableau des effectifs de la collectivité.
- Débat d'orientation budgétaire.
- Adhésion à la fondation du patrimoine.
- Désignation d'un délégué et suppléant « Accessibilité et PAVE ».
- Convention d'entretien des platanes dans agglomération.
- Régularisation RODG gaz.
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 07 mars 2011

- Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Maîtrise d'œuvre communale d'une zone d'aménagement d'ensemble.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet concernant l'aménagement de la zone constructible de LOBY.

Ce projet s'inscrit dans l'aménagement des abords immédiats du bourg de Lanzac, et concerne la propriété de M. Alain DELVERT, parcelle cadastrée section ZLn°23, qu'il souhaite aménager afin de viabiliser 6 terrains à bâtir.

Le projet respecte le schéma de principe d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme.

Au cours de son exposé, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les plans établis par le Cabinet DESTACAMP, Géomètre-Expert Foncier à Souillac.

Monsieur le Maire rajoute que ce projet implique la création d'une voie nouvelle, telle que prévue sur le schéma d'aménagement de la zone, voie qui pourra être prolongée dans le futur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que ce nouvel équipement, destiné à être incorporé à la voirie communale, soit réalisé, après acquisition foncière, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Monsieur le Maire propose que le financement des travaux soient pris en charge par le propriétaire du terrain, par le biais d'une convention de Projet Urbain Partenarial, conformément aux dispositions des articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du Code de l'Urbanisme.

Cette prise en charge par le propriétaire comprendrait l'ensemble des travaux à réaliser, y compris les frais d'acquisition foncière et de maîtrise d'œuvre, et hormis les travaux de revêtement définitif de chaussée et la pose éventuelle de candélabres qui resteraient à la charge de la Commune. Il est à noter que le devis estimatif pour l'amenée d'énergie électrique s'élève à 4080 € HT (hors coupe circuit limite propriété, nécessaire à la viabilisation).

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'effectuer dans un premier temps une consultation d'entreprises afin d'arrêter le montant total des travaux à réaliser (estimé par le Cabinet DESTACAMP à 39960 euros) avant d'établir la convention de Projet Urbain Partenarial.

Mr Jean Claude FOUCHE propose que cette procédure s'applique à toutes les zones d'aménagement d'ensemble à venir.

Aménagement	Montants prévisionnels		
	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition foncière	1 000.00	196.00	1 196.00
Travaux préparatoires Terrassements, Tranchées & Voirie (non compris revêtement définitif de la chaussée)	13 500.00	2646.00	16 146.00
Lot 3 : Réseaux (AEP, EU, Electricité & Éclairage Public et Télécom) (* : la TVA ne s'applique pas aux travaux d'Electricité)	16 080.00	2 352.00*	18 432.00
Études - Implantation & Maîtrise d'Oeuvre	3 500.00	686.00	4 186.00
Totaux :	34 080.00 €	5 880.00 €	39 960.00 €

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le principe de Maîtrise d'Ouvrage Communale pour la réalisation de la voie nouvelle ainsi que l'autorisation d'organiser une consultation d'entreprises afin d'arrêter le montant de la prise en charge financière qui incombera au propriétaire des terrains à viabiliser.

- Monsieur Alain DELVERT se retire de l'assemblée.
- Le Conseil Municipal donne son accord (12 voix pour), une abstention : Mme Pierrette MASSAUD.

Concertation et décisions sur le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux postes de la collectivité sont à modifier.

Le premier emploi « Adjoint technique 2^{ème} classe » à raison de 30h/semaine (annualisé) avait pour mission d'effectuer la cantine scolaire, la garderie, l'aide aux devoirs et le ménage des locaux.

Suite au départ de Mme Suzanne LAJOINIE à la retraite, cet emploi a été occupé, et ce pendant 18 mois par des salariés en contrat CAE puis CUI à raison de 22h/semaine.

A ce jour, nous ne pouvons plus bénéficier de ces contrats aidés ; nous sommes donc dans l'obligation de créer un poste, pour maintenir ces services.

Ce poste est occupé par Delphine PAINOT qui a su donner satisfaction, Mr le Maire propose d'envisager de la stagiairiser.

Monsieur le Maire et Josiane GUITOU ont reçu cette salariée et ont lui ont précisé les exigences liées à cet emploi.

Suite à cet entretien, et en fonction des besoins de la collectivité, Mr le Maire propose un temps de travail de 24h/ semaine.

Le deuxième emploi « Adjoint Technique 2^{ème} classe » concerne l'entretien des voiries, espaces verts, station d'épuration, ainsi que diverses petites réparations.

Du fait de l'arrêt en longue maladie de M.PLANCHOU, nous avons géré son absence en bénéficiant de contrats CAE pour Mr Benjamin RONZIERES. Son contrat se termine fin mai.

De la même façon que pour l'emploi cité précédemment, nous ne pouvons plus bénéficier des aides de l'état. Il sera impossible d'argumenter en faveur d'un contrat occasionnel, vu le départ d'un agent.

De plus, Mr le Maire et Mr Gérard GARRIGOU ont reçu ce salarié, et ont convenu que, malgré les chances qui lui ont été données, la collectivité ne peut pas envisager de le garder.

Mr le Maire et Mr GARRIGOU ont également reçu un autre candidat qui semble correspondre au profil du poste (ayant eu des formations de paysagistes et possédant le poids lourd et des Caces Mr le Maire va proposer de le prendre « stagiaire » durant 1 an, après avis de la commission technique paritaire.

Après avoir débattu sur le coût des 2 salariés pour la collectivité, Mr le MAIRE propose de créer 2 postes de 24 heures.

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la modification et la création de ces 2 postes.

Débat d'orientation budgétaire

Mr le Maire propose une ébauche du Compte Administratif.

Suite à la réunion « Commission budget », et avant le vote du budget le 29 mars prochain, Mr le Maire fait part de quelques orientations concernant certains chapitres pour le programme 2011.

Investissement

Cimetière : + 3000€

Rénovation logement école : + 15 000€

Achat matériel divers : + 8000€

Accessibilité Mairie : + 100 000 € (dont ERP PAVE et dépense pour refaire le mur à côté de chez Mr Bétaille). Mr le Maire a demandé un devis au maçon.

Voirie : + 25 000€

Zone d'aménagement : + 25 000€ (cette somme se retrouvera également en recette car, à la charge du propriétaire)

Mr BLADIER (Président de la commission de l'eau) fait les propositions suivantes :

Conduite les Bruges Cieurac : + 60 000€ (comprenant : étude, maîtrise d'œuvre et travaux).

Un devis a été fait pour la reprise du branchement de la grange Massaud : 7141,90€ + un clapet anti-retour et étanchéité du local pompage (6000€) ; le reste à réaliser paraît cohérent.

Il est également prévu le remplacement d'une borne d'irrigation par un piquet d'incendie à Lobby.

Pour l'assainissement de Cieurac, il conviendra de refaire les drains (écrasés).

Chaque ligne de la section de fonctionnement est revue point par point.

Mr le Maire précise que malgré ces investissements, les impôts ne seront pas augmentés.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une information et d'un débat sur le budget.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Mr le Maire propose de donner 50euro pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Désignation d'un délégué et d'un suppléant « Accessibilité et PAVE ».

Sont proposés :

Délégué titulaire : Mr Serge DOUMERC

Délégué suppléant : Mr Gérard GARRIGOU

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Convention d'entretien des platanes dans agglomération.

Mr le Maire rappelle que cette année le Conseil Général a pris en charge l'entretien des platanes. Comme négocié l'an passé, la commune devra prendre à sa charge l'entretien de ces 12 arbres. Une convention doit être signée entre Mr le Maire et le Conseil Général pour formaliser les modalités d'entretien et de conservation des plantations situées sur le domaine public routier départemental entre panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que Mr le Maire signe cette convention.

Régularisation ROPD gaz.

Mr le Maire rappelle le litige concernant la redevance d'occupation du domaine public de GrDF entre les différents occupants du sol, et notamment avec le Conseil Général. Un accord vient d'être conclu sur les rectifications des linéaires, et sera applicable à partir de cette année. La longueur totale du réseau était de 3987 mètres fin 2008; le C.G conservera donc 420 mètres, la Cté de cnes 1040 m, et la commune : 2527m. Afin de régulariser la situation, le C.G déduira 45€ sur sa recette 2011. Pour notre collectivité, nous pouvons donc émettre les titres (en retard) selon la formule suivante : $Pr = ((0.0035 \times L) + 100) \times 1.0615$ (coef 2009) soit 154€ pour 2009 (idem 2010). Pour 2011 : $((0.035 \times 2527) + 100) \times 1.0618 = 200.09$ €.

Le C.M valide à l'unanimité ces propositions, et souhaite la reconduction tacite en tenant compte des coefficients d'actualisation chaque année.

Informations et questions diverses :

- Vente maison Chauvet à Mr Teyssier ; le Conseil Municipal n'exerce pas le droit de préemption.
- Mr le Maire fait lecture d'un courrier de l'Association des Parents d'Elèves qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été allouée.
- Mme Delfaud, présidente de l'Association au « Fil de Lanzac » a fait une copie d'un compte rendu du C.M. où il était noté « le fil d'or ». Erreur de frappe que l'on veuille bien rectifier.
- Mr le Maire fait lecture d'un courrier de réponse de la Sous-Préfecture concernant l'implantation d'un chenil, il est précisé que « compte tenu des faits constatés et de l'état correct du chenil, aucun arrêté de mise en demeure n'a été établi ».
- Mr le Maire fait lecture d'un courrier du « Club Papillons Lanzagais » qui nous informe qu'un tournoi se déroulera le dimanche 15 mai 2011, et qu'à cette occasion le stade sera renommé. Le Conseil municipal n'apprécie pas cette décision, et demande au maire d'intervenir en rappelant d'une part que les installations restent propriétés de la commune, et qu'en aucun cas les associations ne possèdent ce type de pouvoir de décision ; d'autre part le budget de la commune ne pourra permettre d'attribuer une subvention supérieure (fixée à 150 €).

Informations données par Mr Jean Pierre IZARD suite au dernier Conseil d'école.

Projet DURER : obligation de faire passer la SOCOTEC pour vérification de l'amiante.

Une demande : faire vérifier les fixations du portique et des balançoires dans la cour.

Mme la Directrice de l'école remercie la municipalité pour tous ses efforts.

Les parents d'élèves n'ont pas de questions particulières.

Mr le Maire a reçu un courrier d'une Association de coureurs à pied « Courir avec les Picarnus » qui demande l'autorisation pour un passage dans notre commune le 18 juin 2011 entre 6h et 8h. Mr le Maire donnera l'autorisation.

La séance est levée à 23H30.